



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

SEE - ELNP

Affaire suivie par :
michèle campens
Tél : 03 28 03 84 58

michele.campens@nord.gouv.fr

Société Ferme éolienne du Moulin Jérôme
233 rue du Faubourg Saint Martin
75010 PARIS

ACCUSÉ-RÉCEPTION DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

Type de demande	Demande d'Autorisation d'Exploiter
Type de projet	<input checked="" type="checkbox"/> Parc éolien Titre I : avec injection d'énergie dans le réseau
Pétitionnaire	Société Ferme éolienne du Moulin de Jérôme 233 rue du Faubourg Saint Martin 75010 PARIS
Communes impactées	Béwillers, Quiévy, Saint-Hilaire-lez-Cambrai
Intitulé du projet	Parc éolien du Moulin de Jérôme
Coordonnées du siège social	Parc environnemental de Bresle Maritime 70 rue des Energies Nouvelles 80460 OUST MAREST
Numéro et Date de dépôt	Dossier Déposé au guichet unique de la DDTM du Nord le 31 mars 2017

Corpus réglementaire concerné autre que ICPE soumis à autorisation	<input type="checkbox"/> Permis de construire (urbanisme) <input checked="" type="checkbox"/> Energie
Nom et coordonnées de la personne responsable du dossier	Nom : DUVAL Prénom : Benoît Téléphone : 06 28 79 25 72 Email : benoit.duval@energieteam.fr

Objet : accusé-réception du dépôt d'une demande d'exploiter

Je soussigné, Georges BREDA, Service eau environnement de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du département du Nord (59), atteste que le pétitionnaire précité a déposé le 31 mars 2017 une demande d'autorisation d'exploiter comprenant :

- 2 exemplaires en version papier du dossier comprenant le formulaire CERFA de demande d'autorisation d'exploiter
- 2 exemplaires en version électronique du dossier

La demande d'autorisation d'exploiter sera instruite selon les prescriptions législatives et réglementaires en vigueur.

Cet accusé-réception ne préjuge en rien de la décision sur la recevabilité de la demande qui sera établie dans un délai maximum de quatre mois à compter de ce présent récépissé.

Fait à Lille, le 31 mars 2017

Le Responsable de l'unité ELNP

Georges BREDA

